

CRÉMATORIUM DE CHÂTEAULIN

AUTO-ÉVALUATION

Point 7 du CERFA de demande d'examen au cas par cas

Objet de l'auto-évaluation. Le présent document complète les informations figurant dans le CERFA et les annexes techniques. Il présente les principaux enjeux environnementaux du projet ainsi que les mesures intégrées à sa conception, à sa réalisation et à son exploitation afin de démontrer l'absence d'incidences notables sur l'environnement.



1. Contexte et localisation du projet

Le projet de crématorium est implanté sur la commune de Châteaulin, sur un terrain mis à disposition par la Collectivité, situé entre la chapelle du Juvénat et le cimetière de Kerhuel. Le terrain correspond à la parcelle cadastrale C 733 et présente une superficie d'environ 6 900 m².

Le site est classé en zone 1AUS du PLUi de Pleyben-Châteaulin-Porzay, secteur destiné à accueillir à court terme des services et équipements. Le projet porte sur un bâtiment d'environ 550 m², accompagné de ses voiries, stationnements et aménagements paysagers.

Le choix du site permet une implantation cohérente avec la vocation funéraire du secteur, en lien avec la proximité du cimetière, tout en intégrant les contraintes environnementales et techniques identifiées dans le dossier.

2. Démarche environnementale globale

Le projet intègre, dès la conception, une démarche environnementale visant à éviter et réduire les incidences potentielles sur l'eau, les sols, l'air, le paysage, la biodiversité et le voisinage. Cette démarche se prolonge pendant la phase de travaux puis durant toute l'exploitation du crématorium.

Axe	Principes retenus
Insertion paysagère	Composition végétale fondée sur des essences adaptées au contexte local, diversité des strates et traitement qualitatif des limites du site.
Gestion de l'eau	Gestion des eaux pluviales à la parcelle, réduction des surfaces imperméabilisées, toiture végétalisée, récupération d'une partie des eaux de toiture et traitement des eaux de ruissellement des voiries.
Qualité de l'air	Équipement de crémation de dernière génération, dispositif DeNOx, traitement des fumées, suivi réglementaire des rejets et hauteur de cheminée optimisée.
Performance énergétique	Optimisation des cycles de crémation, valorisation des calories issues du procédé et maintenance préventive des équipements.
Organisation environnementale du chantier	Organisation du chantier, limitation des poussières et du bruit, gestion rigoureuse des déchets et prévention des pollutions accidentelles.

3. Préservation des sols et gestion des eaux

Les rejets générés par le projet seront exclusivement constitués d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques. Aucun effluent industriel liquide ne sera produit par l'activité du crématorium.

Les eaux de ruissellement issues des voiries et des aires de stationnement seront collectées puis dirigées vers un ouvrage de rétention enterré de type Tubao. Avant infiltration, elles transiteront par un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures afin de traiter les pollutions chroniques susceptibles d'être liées à la circulation et au stationnement des véhicules.

Les eaux de toiture seront collectées séparément. Une partie sera stockée dans une cuve de récupération destinée à l'arrosage des espaces verts ; le surplus rejoindra le dispositif de gestion des eaux pluviales. La toiture végétalisée contribuera en outre à ralentir les écoulements, à favoriser l'évapotranspiration et à réduire les débits de pointe.

Le maintien d'une majorité de surfaces perméables à l'échelle de la parcelle limitera le ruissellement et favorisera l'infiltration naturelle. Le dimensionnement définitif du dispositif sera établi dans le respect des prescriptions applicables au site et des conclusions des études de sol et d'infiltration.

Le projet se situe dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Coatigrac'h. La conception du dispositif d'assainissement pluvial devra donc garantir la protection de la ressource en eau et respecter les prescriptions opposables du périmètre de protection.

4. Émissions atmosphériques et qualité de l'air

Le crématorium sera équipé d'un système de crémation et de traitement des fumées de dernière génération. Le dispositif comprend notamment une technologie DeNOx destinée à réduire significativement les émissions d'oxydes d'azote, ainsi que les équipements de filtration et de contrôle nécessaires au respect des valeurs limites réglementaires.

Une étude de dispersion atmosphérique a été réalisée afin d'apprécier les incidences potentielles des émissions du futur équipement sur la qualité de l'air et l'exposition des populations riveraines. Les résultats de cette étude ne mettent pas en évidence d'incidence notable pour la configuration modélisée.

Caractère conservatif de l'étude. La modélisation a été conduite avec une hauteur de cheminée de 6,92 m, alors que le projet définitif prévoit une hauteur de 7,84 m. Cette augmentation améliore les conditions de dispersion atmosphérique. Les résultats de l'étude peuvent ainsi être considérés comme conservatifs, c'est-à-dire majorants, au regard de la configuration finale du projet.

En phase d'exploitation, la performance des équipements sera maintenue par un contrat de maintenance, des contrôles réglementaires et une gestion rigoureuse des résidus issus du traitement des fumées.

5. Paysage, biodiversité et artificialisation

Le projet prévoit une insertion paysagère structurée autour d'espaces verts, de plantations d'essences locales et d'une diversité de strates végétales. Ces aménagements contribueront à réduire la perception du bâtiment et des stationnements, à renforcer la continuité végétale du secteur et à offrir des habitats favorables à la biodiversité ordinaire.

L'emprise bâtie et les surfaces imperméabilisées sont limitées au strict besoin fonctionnel. Le maintien d'une majorité de surfaces perméables et la végétalisation d'une partie de la toiture contribuent à limiter l'artificialisation et à préserver les fonctions hydrologiques du sol.

6. Mesures prévues en phase de travaux

Les travaux seront réalisés conformément à la Charte de Chantier Propre et à Faibles Nuisances annexée au dossier. Des mesures spécifiques seront mises en œuvre afin de limiter les incidences temporaires du chantier, notamment :

- désignation d'un responsable « Chantier Propre » assurant le suivi des engagements environnementaux ;
- gestion, tri et traçabilité des déchets de chantier vers des filières autorisées ;
- limitation des nuisances sonores, des émissions de poussières et des salissures des voiries ;
- récupération des eaux de lavage des matériels dans un bac de décantation et prévention de tout risque de pollution accidentelle (kits antipollution, stockage adapté des produits) ;
- maintien de la propreté du chantier, protection des espaces environnants et suivi régulier de l'application de la charte.

7. Mesures prévues en phase d'exploitation

- Maîtrise, contrôle et optimisation des rejets atmosphériques ;
- Gestion rigoureuse, traçable et sécurisée des déchets et résidus de filtration ;
- Entretien périodique du séparateur d'hydrocarbures et des ouvrages de gestion des eaux pluviales ;
- Valorisation des calories issues du procédé de crémation ;
- Maintenance préventive garantissant la performance durable des équipements ;
- Mise en œuvre des procédures de management de la qualité et de l'environnement applicables à l'exploitant.

8. Synthèse des incidences résiduelles

Thème	Enjeu	Mesures intégrées	Appréciation
Eau et sols	Ruissellement, pollution accidentelle	Rétention enterrée de type Tubao, séparateur d'hydrocarbures, récupération des eaux de toiture, surfaces perméables et toiture végétalisée.	Incidence faible et maîtrisée grâce au dimensionnement qui sera conforme aux prescriptions techniques applicables.
Air et santé	Émissions du procédé de crémation	Traitement des fumées, DeNOx, suivi réglementaire et cheminée de 7,84 m ; étude de dispersion réalisée avec une hauteur plus défavorable.	Absence d'incidence notable mise en évidence par l'étude fournie.
Paysage	Perception du bâtiment et des stationnements	Insertion paysagère, essences locales, diversité des strates et traitement végétal des limites.	Incidence faible après aménagement.
Biodiversité	Perturbation de la biodiversité ordinaire	Limitation de l'emprise, conservation de surfaces perméables et plantations diversifiées.	Incidence faible.
Bruit et trafic	Nuisances temporaires et fonctionnement du site	Organisation du chantier, limitation des horaires et entretien des équipements.	Incidence limitée et maîtrisable.
Déchets	Déchets de chantier et résidus d'exploitation	Tri, traçabilité, stockage sécurisé et filières autorisées.	Incidence maîtrisée.

9. Retour d'expérience du délégataire

La société délégataire dispose d'une expérience de projets comparables. Plusieurs crématoriums portés ou exploités dans des contextes territoriaux différents ont fait l'objet de décisions de dispense d'évaluation environnementale. Ces références constituent un retour d'expérience utile, sans se substituer à l'analyse propre au site de Châteaulin et aux caractéristiques particulières du présent projet.

10. Conclusion

Les différentes mesures de conception retenues (gestion des eaux pluviales à la parcelle, maintien d'une majorité de surfaces perméables, toiture végétalisée, traitement des eaux de ruissellement avant infiltration et cheminée de hauteur optimisée) permettent de limiter les incidences du projet sur son environnement. Les études techniques réalisées et les mesures de conception retenues démontrent que le projet n'est pas susceptible d'engendrer des incidences notables sur les principaux enjeux environnementaux identifiés.

Au regard de la localisation du projet, des engagements environnementaux intégrés à sa conception, des performances techniques attendues et des mesures prévues en phases de travaux et d'exploitation, le projet du crématorium de Châteaulin ne met pas en évidence d'impact environnemental notable non maîtrisé.

En conséquence, une dispense d'évaluation environnementale est sollicitée dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas.

Annexe - Retour d'expérience du délégataire

Crématorium	Département	DREAL	Date de la décision	Coordonnées DREAL
Crématorium de BRESSUIRE	DEUX-SEVRES (79)	NOUVELLE-AQUITAINE	Décision du 03/10/2021	Courriel pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr Tél. 05 56 93 30 23
Crématorium Du TALOU	St-Nicolas-d'Aliermont SEINE-MARITIME (76)	NORMANDIE	Décision du 04/07/2022	Courriel pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Tél. 02 50 01 84 10
Crématorium de RETHEL	ARDENNES (08)	GRAND EST	Décision du 16/01/2023	Courriel casparcas.see.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 03 88 13 05 00
Crématorium De SOUILLAC	LOT (46)	OCCITANIE	Décision du 14/11/2024	Courriel ae.drealoccitanie@developpement-durable.gouv.fr Tél : 05 61 58 55 34
Crématorium De VESOUL	HAUTE-SAONE (70)	BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Décision du 03/12/2024	Courriel dee.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 03 39 59 62 99 – 06 60 30 70 28
Crématorium de LA ROCHE-CHALAIS	DORDOGNE (24)	NOUVELLE AQUITAINE	Décision du 31/12/2024	Courriel pp.mee.drealna@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 05 56 93 30 23 - 06 21 36 42 93
Crématorium d'ARGELES-SUR-MER	PYRENEES ORIENTALES (66)	OCCITANIE	Décision du 28/01/2025	Courriel ae.drealoccitanie@developpement-durable.gouv.fr Tél : 05 61 58 55 34
Crématorium De FLERS AGGLO	ORNE (61)	NORMANDIE	Décision du 20/05/2025	Courriel pee.seclad.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 02 50 01 82 70